

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 525 094

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 82 06802

(54) Structure simplifiée de lit transformable en siège en conservant le lit entièrement fait.

(51) Classification internationale (Int. Cl.³). A 47 C 17/175.

(22) Date de dépôt 16 avril 1982.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 42 du 21-10-1983.

(71) Déposant : NEGRELLO Claude. — FR.

(72) Invention de : Claude Negrello.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire :

La présente invention concerne un dispositif permettant de transformer un lit(Fig 2) à cadre métallique et lattes flexibles ou tout autre sommier à cadre(2)avec son matelas(1) en un siége classique(Fig 1) ou un relax(Fig 3)en conservant le lit entièrement fait(Fig de 1 à 3).

Ce dispositif par rapport aux modèles existants se caractérise par une grande robustesse à l'épreuve d'un emploi quotidien,une grande légèreté,un fonctionnement très simple et un grand confort dans toutes ses positions.Ce dispositif sera très facilement intégrable dans un canapé ou un fauteuil classiques avec accoudoirs fixes ou mobiles,en outre un habillage plus luxueux avec housse couette est facilement réalisable.

Le dispositif objet de l'invention comporte un sommier(2) articulé sur des axes pivots(6 et 13)traversent l'ensemble transversalement dans des entretoises tubulaires et des charnières en flasques dont l'extrémité de forme circulaire évite tout pincement.Les trois parties du sommier(2),en position siége,deviennent une assise inclinable,un dossier et un contre dossier(Fig 1).Le pivot (13)est maintenu par un étrier(11 Fig4) qui permet à l'assise(9)de se déplacer ou de se soulever pour donner l'accès au socle servant de coffre de rangement(3).

Le fonctionnement de l'ensemble est commandé par l'assise (9):il suffit de soulever celle-ci pour libérer le plan incliné (10)solidaire de l'avant du sommier,dont un premier cran d'arrêt verrouillait l'ensemble sur le socle;en tirant l'assise en avant,le pivot(13)vient en butée dans l'étrier(11),le plan incliné(10)passant devant le socle,est verrouillé à nouveau par un deuxième cran en positionnant l'assise à plat;cette manœuvre libère le contre dossier(4)qui était encastré sous l'assise par les pieds(7)et sur le socle par deux crochets intérieurs,l'ensemble se déplie alors en libérant le piétement intermédiaire(8)pour obtenir ainsi la position lit(Fig 2),l'opération exactement inverse reformant le siége(Fig 1).

Le dispositif selon les Figures 1 à3 comporte un matelas (1) articulé en trois parties par des charnières en toile.

Le dispositif selon description précédente(Fig 2) peut se transformer en lit de relaxation en ajoutant aux deux extrémités des pieds télescopiques ou sur crémaillères, afin de permettre l'inclinaison à volonté du sommier(2).

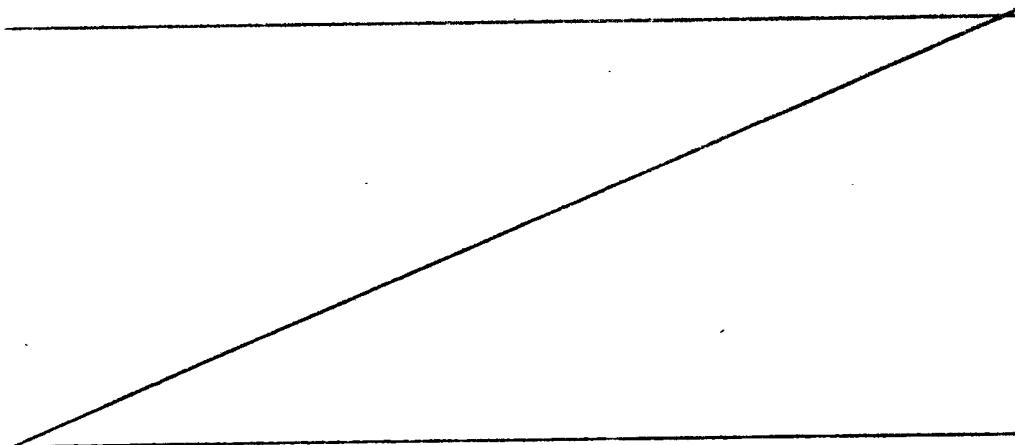
40 Dans la forme de réalisation selon Figure 5 qui représente la position siège(vu de coté en version très simplifiée), il convient de préciser que cette forme est obtenue pour le haut du dossier par un traversin(5)posé sur celui-ci, ce traversin est de plus très utile pour le couchage,d'autre-part, 45 la tension de la housse par un élastique passant dans un tube et sous ourlet au bas de ladite housse donne toute la forme par écrasement.

Cette invention est plus particulièrement destinée aux petits logements, principalement aux studios de vacances où 50 elle offrira la possibilité de transformer une chambre à coucher en salon confortable, elle sera aussi très appréciée en version une place qui permettra d'avoir un lit d'appoint entièrement fait en permanence sous la forme très utile d'un fauteuil.

55 L'invention pourra aussi très avantageusement s'appliquer au mobilier de plein-air, cela avec fort peu de modifications.

L'invention sera aussi très appréciée pour ses possibilités de transformation en siège ou lit de relaxation.

60 Cette invention,par ses possibilités multiples et son coût peu élevé offre un débouché commercial très important.

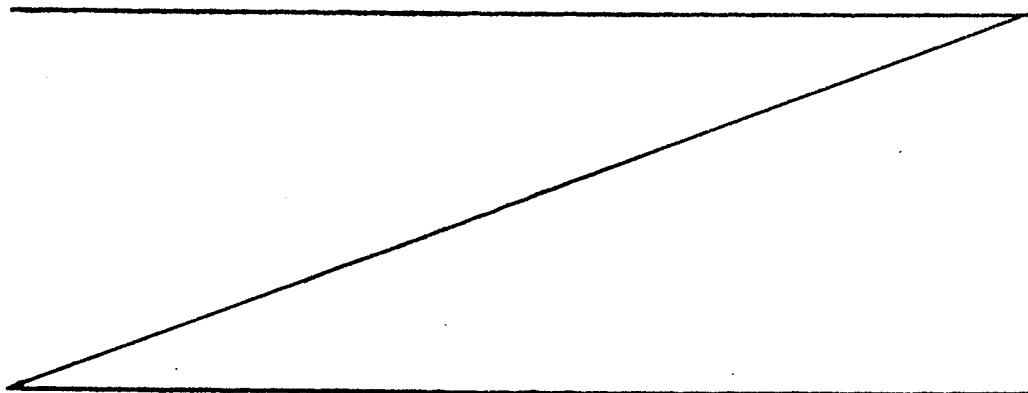


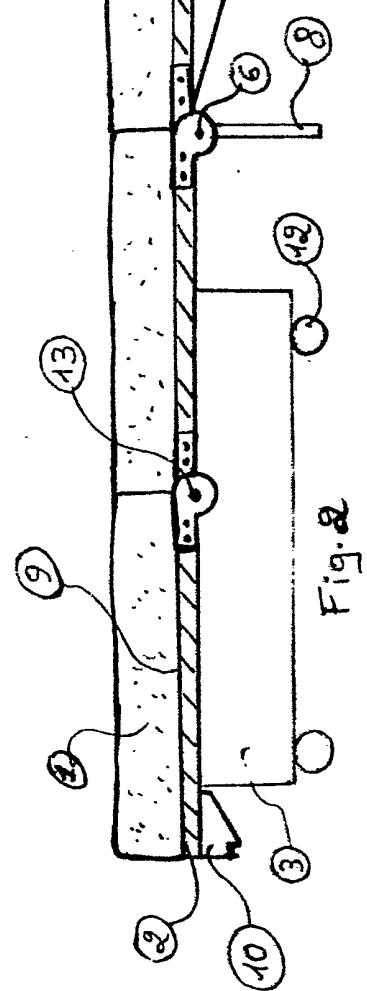
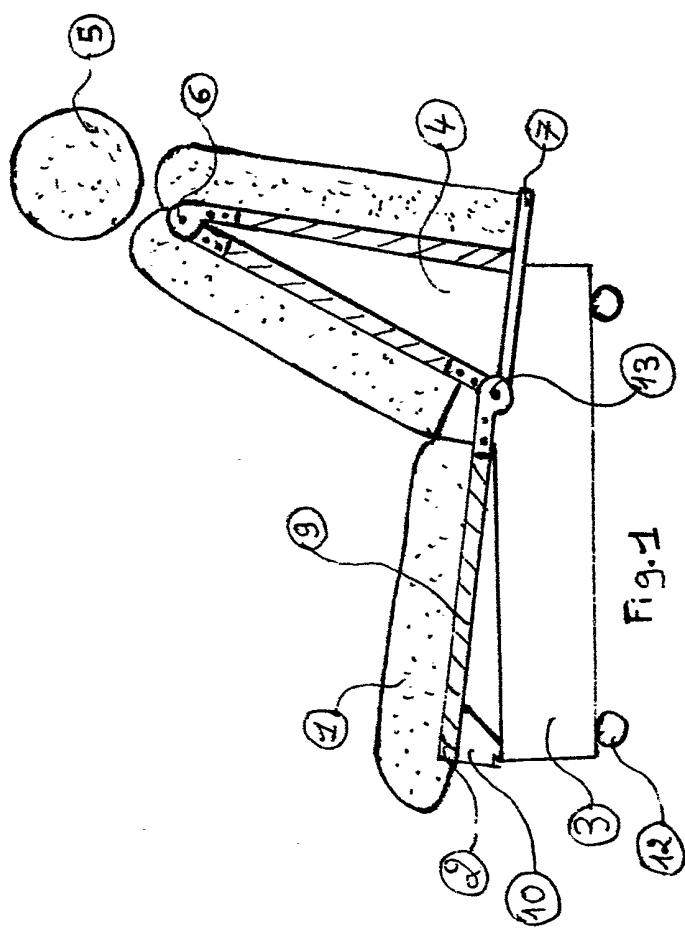
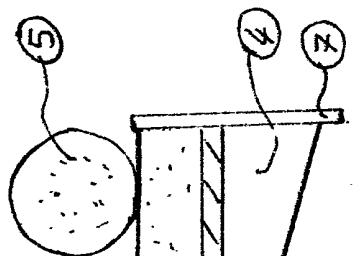
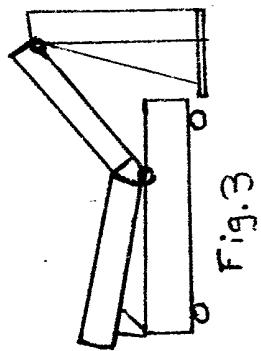
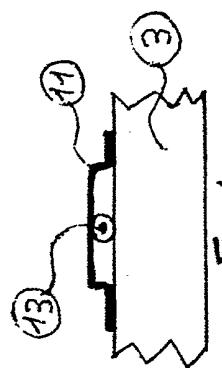
5 1/ Dispositif de lit transformable en siège caractérisé par un sommier à cadre s'articulant en trois parties servant d'assise dossier et contre dossier sur charnières en flasques et deux pivots traversants(6et13)le pivot(13)se trouvant maintenu au socle(3)par un étrier(11)permettant le pivotement et déplacement de l'assise et du dossier.

10 2/ Dispositif selon revendication 1 caractérisé en ce que l'assise(9)en se soulevant donne l'accès au socle (3) et en se tirant ou poussant prend sa position inclinée ou horizontale ces positions libérant ou verrouillant le contre dossier(4)

15 3/Dispositif selon revendication 1 et 2 caractérisé en ce que le contre dossier(4)sert de pieds et tête de lit (7) son encastrement sur le socle et sous l'assise assurant le verrouillage en position siège.

4/ Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que un plan incliné ou inclinable (10)possédant deux crans d'arrêt solidaire du sommier sous l'avant de l'assise fait office de positionneur et verrou.





2/2

2525094

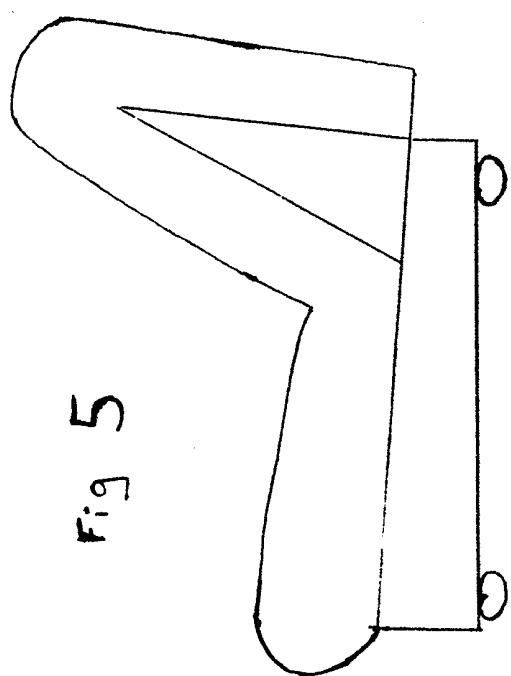


Fig 5